

Zeitschrift: Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 15 (1884-1886)

Artikel: G.-S. Ohm à Neuchâtel
Autor: Weber, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-88227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

G.-S. OHM A NEUCHÂTEL

PAR LE D^r R. WEBER, PROFESSEUR

Le célèbre physicien-électricien *G. S. Ohm*, D^r phil., professeur (né le 16 mars 1789 et mort le 7 juillet 1854), dont le Congrès international des électriciens, réuni à Paris en 1881, a honoré la mémoire en choisissant son nom pour désigner l'unité de résistance électrique, comme il a choisi les noms des *Faraday*, *Ampère*, *Coulomb*, *Volta*, *Watt*, *Joule*, pour désigner d'autres unités, — ce même *G. S. Ohm* a passé quelques années de sa jeunesse à Neuchâtel. Le discours prononcé par Lamont en mémoire de *Ohm* (*Denkschriften der Münchener Akademie*, 1855) nous apprend qu'en août 1806 *Ohm* accepta un poste de professeur de mathématiques à l'institution de Gottstadt, près Nidau, dans le canton de Berne, qu'après deux ans et demi il alla à Neuchâtel, où il resta encore deux ans et demi, donnant des leçons particulières de mathématiques.

Les descendants de la famille *Zehender*, à Gottstadt, de même que les vieillards de Neuchâtel (nés avant 1800) et les registres du Département de Police du canton, à la Chancellerie d'Etat, ceux de la Commission d'éducation de la commune de Neuchâtel (ces derniers existent depuis le 7 juin 1787), le Manuel des Quatre-Ministres, ne peuvent donner aucun

renseignement sur le séjour de *Ohm* à Neuchâtel. Il n'y a que le Manuel du Conseil de la bourgeoisie de Neuchâtel qui fasse mention de *Ohm*. Le procès-verbal de la séance du 3 avril 1809 contient le passage suivant :

« Renvoyé la requête de M. Frédéric-Auguste de Montmollin au nom de M. Ohm, instituteur à Gottstadt, au Comité de la Commission d'Éducation et à la Chambre des habitants; il sollicite de pouvoir faire quelque séjour en cette ville pour se former à l'usage de la langue française, et de pouvoir donner en même temps des leçons de physique théorique et de mathématiques. »

Ensuite, dans le procès-verbal de la séance du 10 avril 1809, il est dit : « Les requêtes des suivants pour solliciter l'habitation ont été présentées d'après le préjugé de la Chambre des habitants, savoir : Celle du Sr *Ohm*, reçu en qualité d'Instituteur de Physique théorique et de Mathématiques.

